

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
12 novembre 2001

Original: français

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 23^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 novembre 2001, à 10 heures

Président : M. Effah-Apenteng..... (Ghana)
Puis : M. Orr (Vice-Président)..... (Canada)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Mselle

Sommaire

Point 123 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (*suite*)

Descriptif révisé (Chapitre 8 : Affaires juridiques)

Descriptif révisé (Chapitre 27C : Bureau de la gestion des ressources humaines)

Point 130 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 123 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (suite)

Descriptif révisé (Chapitre 8 : Affaires juridiques)
(A/C.5/56/11)

Descriptif révisé (Chapitre 27C : Bureau de la gestion des ressources humaines) (A/C.5/56/10)

1. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) présente le descriptif révisé du chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/C.5/56/11), qui vise à mettre le programme en conformité avec le plan à moyen terme (A/55/6/Rev.1), conformément aux recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination (CPC) dans son rapport (A/56/16). Les alinéas a) et b) du paragraphe 2, relatifs au sous-programme 1 (Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies), visent à aligner le descriptif sur les paragraphes 5.11 et 5.12 du plan à moyen terme; les alinéas c) et d), qui se rapportent au sous-programme 2 (Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies) visent à l'aligner sur les paragraphes 5.17 et 5.18 du Plan à moyen terme, et l'alinéa e) qui intéresse le sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), sur le paragraphe 5.24 du Plan à moyen terme.

2. **M. Sach** présente ensuite les modifications qu'il est proposé d'apporter au descriptif du chapitre 27C (Bureau de la gestion des ressources humaines) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/C.5/56/10), conformément aux recommandations du CPC, pour l'aligner sur la résolution 55/258, qui a été adoptée après que le projet de budget-programme a été établi. Il indique que les alinéas a) à d) du paragraphe 2 concernent la partie du chapitre 27C intitulée « Vue d'ensemble », les alinéas e) et f), le sous-programme 1, les alinéas g) et h), le sous-programme 2 et l'alinéa i), le sous-programme 3.

3. **M. Mirmohammad** (République islamique d'Iran), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il aurait souhaité que la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines présente

elle-même le document A/C.5/56/10 et entende les observations des États Membres concernant le document. Il estime que les amendements proposés dans ce document ne tiennent pas compte comme il convient de la résolution 55/258 de l'Assemblée générale et que la seule modification de fond proposée est celle qui figure à l'alinéa b) du paragraphe 2. Or, l'Assemblée a examiné la question de la gestion des ressources humaines lors de la partie principale de sa cinquante-cinquième session et des deux reprises de la session, ce qui témoigne de l'importance qu'elle y attache. Par cette résolution, l'Assemblée générale ne s'est pas contentée d'approuver les propositions présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/55/253). La résolution ne porte pas non plus uniquement sur le recrutement, la mobilité et les promotions. Elle traite également d'autres domaines importants, comme l'administration de la justice et le rôle joué par le Bureau de la gestion des ressources humaines aussi bien dans l'application du principe de la répartition géographique équitable que dans la mise en place d'un mécanisme vigoureux de contrôle de la délégation de pouvoir et du respect de leurs obligations par les directeurs de programme et les responsables de la gestion des ressources humaines. Considérant que les amendements proposés ne donnent pas suite de façon satisfaisante à la recommandation du Comité du programme et de la coordination, la délégation iranienne compte proposer des améliorations.

M. Orr (Canada), Vice-Président, prend la présidence.

4. **M. Tilemans** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, des pays qui y sont associés et de la Norvège, dit que sa délégation est disposée à entendre les intervenants demandés par d'autres délégations et suggère que les deux documents soient examinés en séance officieuse afin qu'une réflexion approfondie et des débats constructifs puissent avoir lieu avant que des décisions soient prises en séance officielle.

5. **M. Elgammal** (Égypte) souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran. Il relève que la dernière phrase du premier paragraphe du document A/C.5/56/11 mentionne le paragraphe 114 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/56/16), où l'on dit qu'il a été fait référence aux sous-programmes 1 et 2. Or, le paragraphe en question rend compte du débat qui a eu

lieu au sein du Comité lors de l'examen du chapitre 8 du projet de budget-programme, aux fins d'information des États Membres et non à l'usage du Secrétariat lequel doit s'en tenir aux recommandations du Comité. La délégation égyptienne accepterait les consultations officieuses proposées par l'Union européenne sur les documents A/C.5/56/10 et A/C.5/56/11 mais elle souhaiterait que ceux-ci fassent l'objet d'un nouveau tirage dans lequel la référence au paragraphe 114 du rapport du Comité serait supprimée.

6. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) précise, au sujet du document A/C.5/56/10, qu'étant donné la longueur de la résolution 55/258 et la difficulté d'en faire une synthèse, il a été décidé de donner une portée générale aux modifications proposées en les introduisant dans la partie intitulée « Vue d'ensemble ». Les activités du Bureau de la gestion des ressources humaines ont donc bien pour cadre les dispositions de la résolution 55/258, qui remplacent celles de la résolution 53/221. Les amendements spécifiques portant sur chacun des trois sous-programmes visent également à les mettre en conformité avec la résolution 55/258. Quant à la nécessité de mettre en place un mécanisme de contrôle vigoureux, il en a été tenu compte au sous-alinéa ii) de l'alinéa c) du paragraphe 2 et à l'alinéa d) du même paragraphe. M. Sach transmettra au Bureau de la gestion des ressources humaines la teneur des débats de la Cinquième Commission au sujet du document.

7. Concernant le document A/C.5/56/11, et en particulier la dernière phrase du premier paragraphe, M. Sach indique que, bien que le paragraphe 114 du rapport du CPC n'ait aucun caractère exécutoire pour le Secrétariat puisqu'il s'agit d'un compte rendu et non de recommandations, il a été mentionné, car les débats qui avaient eu lieu au sein du CPC ont influé la manière dont le Secrétariat a abordé les modifications à apporter au descriptif du programme, à savoir que l'accent était mis sur les sous-programmes 1 et 2. Toutefois, le Secrétariat ne s'est pas considéré lié par le paragraphe 114 puisqu'il propose aussi des modifications au sous-programme 3. La suppression de la dernière phrase du premier paragraphe ne poserait aucun problème.

8. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) s'étonne que les documents A/C.5/56/10 et A/C.5/56/11 n'aient pas été présentés par les bureaux concernés. Par ailleurs, il se demande ce qu'il est

advenu de la question du médiateur, abordée par le CPC à l'occasion de l'examen du chapitre 27 et sur laquelle le Comité a demandé au Bureau de la gestion des ressources humaines de se pencher. Le document A/C.5/56/10 n'en fait aucune mention. En ce qui concerne le document A/C.5/56/11, M. Nakkari note qu'il est fait référence à la recommandation proprement dite du CPC, qui se trouve au paragraphe 120 de son rapport, mais aussi au paragraphe 114, qui rend peut-être compte du point de vue d'une seule délégation, voire d'un observateur et constate que ce paragraphe est traité comme une recommandation. Cette confusion est pour le moins surprenante, surtout venant du Bureau des affaires juridiques. C'est pourquoi la délégation syrienne demande que les deux documents soient examinés au cours d'une autre séance officielle, à laquelle participeraient les représentants du Bureau des affaires juridiques et du Bureau de la gestion des ressources humaines, qui sont les responsables des programmes en question. Elle considère que les révisions proposées sont très insuffisantes par rapport aux recommandations du Comité.

9. **M. Elgammal** (Égypte) dit que sa délégation trouve contestable la déclaration du Directeur de la planification des programmes et du budget concernant le débat du Comité. Elle estime que, comme la délégation syrienne, que le paragraphe 114 ne traduit pas l'opinion unanime des membres du Comité. Il y a même risque de contradiction. La délégation égyptienne demande donc que le document A/C.5/56/11 ne soit pas réexaminé par la Cinquième Commission, que ce soit en séance officielle ou en séance officieuse, tant que n'aura pas été publiée une version révisée dans laquelle la mention qui est faite du paragraphe 114 aura été supprimée.

10. **M. Belov** (Division de la planification des programmes et du budget) dit que le Bureau des affaires juridiques et le Bureau de la gestion des ressources humaines seront contactés pour discuter des options possibles concernant les documents A/C.5/56/10 et A/C.5/56/11 et que le Secrétariat se tient à la disposition de la Cinquième Commission en vue d'une prochaine séance, officielle ou officieuse, consacrée à leur examen.

11. **Le Président** propose, s'il n'y a pas d'objection, de revenir à l'examen de cette question lors d'une séance ultérieure.

12. *Il en est ainsi décidé.*

Point 130 : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne
(A/56/381, A/56/83, A/56/128)

13. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), présentant le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (A/56/381), signale que la présentation en a été modifiée, permettant de mieux percevoir les effets de l'activité du Bureau, donnant pour la première fois une évaluation globale de chaque département et bureau client, et mettant en relief les recommandations capitales. Le Bureau a également inclus dans son rapport des figures et des chiffres montrant pour la période visée le montant des économies et des recouvrements, tant recommandés qu'effectifs. Les audits, les inspections et les investigations que le Bureau a réalisés en association avec les États Membres et les responsables de tout niveau ont visé notamment les inefficacités de la gestion, les défauts du déploiement du personnel, les goulets d'étranglement administratifs et le mauvais usage des ressources, et ce dans divers domaines fonctionnels, gestion des programmes, administration, finances, états de paie, personnel et achats en particulier. En outre, comme le lui avait demandé le Comité du programme et de la coordination, le Bureau a évalué le programme concernant la population et le programme visant le développement durable.

14. Parmi les réalisations notables du Bureau durant la période considérée, M. Nair relève : le travail de l'équipe spéciale multinationale dont l'enquête sur les allégations de corruption au Bureau de Nairobi du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) a abouti à l'arrestation de neuf individus; la recommandation du Bureau tendant à abaisser le taux de l'indemnité de subsistance dans certaines missions de maintien de la paix, qui offre la possibilité d'économiser chaque année 45 millions de dollars; l'inspection du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, qui a mis en évidence la nécessité d'améliorer la gestion, et le suivi de l'évaluation approfondie du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, d'où il ressort que les problèmes signalés dans l'évaluation n'ont pas été entièrement réglés; les recommandations touchant l'opération d'urgence du HCR au Kosovo, qui portent sur des économies de 1,7 million de dollars; enfin les améliorations recommandées, afin d'accroître la transparence, pour ce qui est des pratiques de

recrutement dans les missions de maintien de la paix. Le Bureau a émis durant la période considérée 2 105 recommandations – nettement plus que les années précédentes – dont certaines relatives aux opérations de terrain, ce qui traduit l'élargissement de ses activités dans le monde. En août 2001, plus de 50 % de ces recommandations avaient déjà été suivies d'effet. Le Bureau considère que 27 % des recommandations sont des recommandations capitales, aux répercussions étendues pour l'Organisation, du fait qu'elles visent notamment l'amélioration de la productivité, des économies et des recouvrements, et des comptes à rendre en cas de malversation, d'irrégularités ou de gaspillage. Les économies et les recouvrements recommandés donnent à penser que l'amélioration de la gestion et du contrôle offre des possibilités importantes à l'Organisation pour réduire ses dépenses et recouvrer des fonds, mais il faut pour cela un effort soutenu des directeurs de programme, portant souvent sur plusieurs années. La diversité et l'ampleur des activités du Bureau ressort clairement des diagrammes donnés dans le rapport. C'est dans le souci d'intégrer ces activités que M. Nair a proposé un nouvel organigramme du Bureau, dans lequel seraient fusionnés les volets surveillance, inspection, évaluation et conseils de gestion; il a proposé également de renforcer le sous-programme investigations afin de faire face à l'accroissement du nombre d'affaires signalées, et de créer un bureau à Genève, ce qui permettrait d'offrir des services de contrôle plus efficaces et mieux coordonnés.

15. Passant au rapport sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (BCDPC) (A/56/83), M. Nair précise que ce rapport fait suite à ceux que le BSCI a consacrés à l'examen triennal des recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant le programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (E/AC.51/2001/4) et le Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (E/AC.51/2001/5). Le Bureau s'est efforcé d'obtenir des informations du plus grand nombre possible de fonctionnaires du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, à Vienne et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des autres parties intéressées, en leur envoyant des questionnaires détaillés et en procédant à des entretiens structurés. Il est reconnaissant à tous ceux qui lui ont communiqué leurs

vues, éclairantes et parfois tranchées, en toute franchise. L'inspection fait ressortir que les principaux points forts du BCDPC sont des mandats clairement définis, le rang de priorité élevé de son action à l'échelon intergouvernemental et la grande diversité des connaissances spécialisées dont il dispose dans les domaines qui lui sont confiés. Ses principaux atouts sont un personnel dévoué, dynamique et talentueux, une forte présence sur le terrain et la capacité de travailler à l'échelon multilatéral dans des domaines extrêmement délicats. En revanche, la prise de décisions y est trop centralisée, et éminemment personnalisée, et le BCDPC manque de rouages institutionnels garantissant que ses activités soient convenablement conçues, exécutées et évaluées. Faute de procédures de consultation et d'évaluation, des ressources se trouvent gaspillées, et l'efficacité des activités programmées en souffre. De plus, et c'est là un des grands sujets de préoccupation ressortant du rapport, le personnel estime que les décisions, notamment concernant la gestion du personnel, manquent de transparence, de sorte que son moral n'est pas bon. Le rapport contient 14 recommandations sur les mesures à prendre pour rectifier la situation. L'essentiel des constatations et recommandations a été présenté au Directeur exécutif à qui on a clairement fait comprendre que le BCDPC ne pouvait continuer d'être géré de la sorte. Le Directeur exécutif a assuré le BSCI qu'il prendrait sans tarder les mesures voulues. La direction du BCDPC a récemment fait savoir au BSCI qu'elle avait pris ou lancé plusieurs de ces mesures. Mais le Bureau des services de contrôle interne, relevant que le Conseil du personnel émettait des réserves sur la teneur de cette communication, examine actuellement certaines des mesures données pour achevées par la direction. Il ne pourra se prononcer sur les progrès accomplis qu'à l'issue d'un examen sur place, prévu en principe pour le printemps 2002.

16. Enfin, présentant le rapport du BSCI sur l'audit des opérations du HCR en Albanie (A/56/128), M. Nair rappelle qu'en mars 1999, quelque 450 000 Kosovars se sont réfugiés en Albanie, la grande majorité rentrant volontairement au Kosovo en juin 1999, après la cessation des hostilités. Au cours de la phase d'urgence et par la suite, le HCR a engagé des dépenses d'un montant approximatif de 56 millions de dollars pour secourir ces réfugiés du Kosovo en Albanie. Le premier audit, réalisé en novembre 1999, a fait apparaître de graves lacunes dans la gestion de l'opération d'urgence par le HCR et ses partenaires

opérationnels. L'audit complémentaire, en novembre 2000, a cependant montré que le HCR avait accompli d'importants progrès pour résoudre les problèmes découlant des défaillances initiales. Les procédures d'achat ont été améliorées, une sélection préalable des partenaires opérationnels a été rendue obligatoire avant que des achats importants leur soient délégués, un matériel d'une valeur estimative de 8,7 millions de dollars, qui n'avait pas été comptabilisé précédemment, a été répertorié et récupéré, les contrôles ont été renforcés, et le HCR a obtenu le remboursement de taxes perçues sur les achats qu'il avait effectués directement. Le BSCI estime toutefois qu'il reste encore des améliorations à apporter, surtout pour parer au risque de problèmes analogues lors de futures opérations d'urgence. Il relève avec satisfaction que le HCR s'y emploie, et compte l'aider dans ses efforts.

17. **M. Lemaire** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, précise que les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), Chypre, Malte et la Turquie, également pays associés, ainsi que la Norvège, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen, se rallient à sa déclaration. L'Union européenne approuve le rapport annuel du BSCI (A/56/381), dont le rôle prend encore plus d'importance depuis que l'Assemblée générale a approuvé une responsabilisation accrue des directeurs de programme. Elle se félicite de la nouvelle présentation des recommandations jugées capitales, ainsi que du fait que 53 % des recommandations du Bureau ont été appliquées. Elle souhaite dorénavant avoir des informations, dans les rapports annuels du Bureau, sur le pourcentage de mise en oeuvre des recommandations présentées dans les trois rapports précédents. Elle aimerait que les recommandations ayant été suivies d'effet soient présentées séparément de celles dont la mise en oeuvre est pendante ou n'a pas été entamée. Par ailleurs, il serait souhaitable que les incidences de la réorganisation du Bureau soient évaluées dans le prochain rapport annuel. L'Union européenne note avec intérêt que le Bureau a signalé quelque 58 millions de dollars d'économies et de recouvrements pendant l'année faisant l'objet du rapport A/56/381, et avec préoccupation les cas de corruption mis en évidence au Bureau du HCR à Nairobi. Elle est d'avis que les activités illicites signalées dans des opérations de maintien de la paix démontrent la nécessité de renforcer le rôle des organes

de contrôle, en assurant une présence accrue des vérificateurs résidents.

18. S'agissant du rapport du BSCI sur le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (A/56/83), l'Union européenne soutient les recommandations du BSCI, note que le Bureau a pris des mesures pour remédier aux problèmes, et invite le BSCI à présenter un rapport sur la suite donnée à ses recommandations et l'effet des mesures prises. Pour ce qui est du rapport sur l'audit des opérations du HCR en Albanie (A/56/128), l'Union européenne note avec satisfaction les efforts déployés par le HCR pour appliquer les recommandations du BSCI, et l'invite à en poursuivre la mise en oeuvre intégrale.

19. **Mme Wynes** (États-Unis d'Amérique) rappelle toute l'importance du rapport annuel du BSCI, véritable état des lieux évaluant la gestion et la santé administrative de l'Organisation. Depuis qu'il a été créé il y a sept ans, le Bureau a été un élément efficace de la revitalisation, de la modernisation et de la rationalisation de l'ONU. L'indépendance est la pierre angulaire de toute instance de contrôle, les vérificateurs, les enquêteurs et les inspecteurs devant pouvoir exercer leurs fonctions sans aucune influence de ceux qui font l'objet de leurs activités. C'est en grande partie grâce à l'indépendance dont il a fait preuve que le BSCI a acquis autant de crédibilité depuis 1994. Les États-Unis se félicitent que le Bureau ait établi des relations de collaboration avec les autres organes de contrôle, estimant également qu'il est bon qu'il cherche à se doter de moyens plus développés, l'efficacité des activités de contrôle étant fonction de la qualité du personnel et des technologies qui leur sont consacrés. C'est pour cela que les États-Unis ont récemment versé une contribution de 100 000 dollars au fonds de contributions volontaires pour le BSCI. Ils appellent tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à verser des contributions à ce fonds et attendent avec intérêt les prochains rapports sur l'utilisation de ces ressources.

20. Le Bureau a émis durant l'année en cause 2 105 recommandations, dont 577 (27 %) qu'il a jugées capitales : les États-Unis trouvent très utile cette nouvelle manière de classer les recommandations, et suggèrent que les autres organes de contrôle l'adoptent également. L'essentiel est de veiller à l'application des recommandations capitales devant aboutir aux économies et aux avantages les plus marqués. Les

États-Unis relèvent tout particulièrement l'excellent travail accompli au Bureau du HCR à Nairobi, où une équipe spéciale multinationale – à laquelle ils ont détaché des enquêteurs, comme l'ont fait d'autres pays – a mis en évidence des activités criminelles, à la suite de quoi neuf individus ont été arrêtés et traduits devant la justice. Les États-Unis sont particulièrement satisfaits aussi de l'examen des indemnités de subsistance en mission dans plusieurs missions de maintien de la paix, où le BSCI a recommandé d'abaisser ces indemnités, ce qui devrait permettre d'économiser 45 millions de dollars. Il faut maintenant que ces économies potentielles deviennent réalité lorsque l'Organisation élaborera les prochains budgets des missions. Il appartient également aux directeurs de programme et à tous les responsables de faire en sorte que les recommandations du BSCI soient appliquées sans retard, et que les économies et les avantages indiqués trouvent leur réalisation effective. La délégation des États-Unis attend avec intérêt de recevoir au cours de l'année à venir des mises à jour sur la suite donnée aux recommandations du Bureau.

21. **M. Farid** (Arabie saoudite) appuie les activités du Bureau des services de contrôle interne, qui ont permis de réaliser des économies d'environ 8 millions de dollars et de recouvrer 2,5 millions de dollars entre le 1^{er} juillet 2000 et le 30 juin 2001. La délégation saoudienne est préoccupée par les constatations concernant les procédures de recrutement pour les opérations de maintien de la paix, notamment par le défaut de descriptions d'emploi type pour les missions et le manque de transparence du processus de sélection : il y a là une carence à laquelle il faut remédier. Il est préoccupant aussi que près de la moitié du personnel des missions ne soit pas formé à l'emploi des systèmes informatiques essentiels sur le terrain. Il est indispensable d'assurer la formation voulue à ces personnels, car leur comportement professionnel y gagnera, et l'application des systèmes de contrôle interne des missions s'en trouvera facilitée.

22. **M. Iosifov** (Fédération de Russie), rappelant que la délégation russe est entièrement favorable au renforcement des mécanismes de contrôle à l'Organisation, se dit satisfait de l'activité du BSCI depuis sa création : les retombées favorables de cette activité ne cessent de croître d'année en année, comme en témoigne notamment le montant des économies qu'elle permet à l'Organisation. La délégation russe approuve le choix des domaines d'activité prioritaire

que le Bureau énumère au paragraphe 17 de son rapport annuel (A/56/381), surtout le maintien de la paix, la gestion des ressources humaines et les achats, ce dernier domaine offrant, par l'ampleur des opérations financières auxquelles il donne lieu, une foule d'occasion de malversations et d'abus. Mais la délégation russe estime comme précédemment qu'il ne suffira pas que le Bureau élargisse les domaines sur lesquels il exerce son contrôle, seule l'application scrupuleuse de ses recommandations et la prise en compte de ses observations permettront d'aboutir à des résultats véritablement marquants. Elle se félicite donc de la constitution de la base de données sur le profil des utilisateurs, qui permettra aux services clients du BSCI de tenir à jour les renseignements sur l'application de ses recommandations.

23. Pour ce qui est du détail des activités du Bureau, la délégation russe apprécie les contrôles effectués dans les missions et les opérations de maintien de la paix, tout en s'inquiétant des nombreuses carences que le Bureau y a constatées, ainsi que des malversations financières qui entraînent pour l'Organisation des centaines de milliers de dollars de pertes. Elle espère que les conclusions voulues auront été tirées, et les coupables châtiés. Elle se félicite par ailleurs de la collaboration et de la coordination qui se sont instaurées entre le Bureau et les autres organes de contrôle de l'ONU – le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection. Leur activité peut ainsi être complémentaire, évitant les redondances. La délégation russe étudie attentivement le rapport annuel du Bureau, mais suit de près aussi les rapports qu'il consacre à des sujets particuliers. Elle pense qu'il serait utile également que le Bureau informe périodiquement les délégations de ses activités d'investigation.

La séance est levée à 11 h 20.